

COMMENTAIRE DE MARCHÉ

Le premier trimestre 2017 n'a ressemblé en rien au premier trimestre 2016. Affranchis des craintes sur la croissance, les actions ont poursuivi leur ascension déclenchée par l'élection de Donald Trump à la Maison Blanche en novembre dernier. En zone euro, les signaux envoyés par l'économie ont entretenu la tendance, à l'image de la croissance de l'activité du secteur privé (à un pic de près de six ans) ou l'inflation (à un point haut de 4 ans à 2% en février). Sur le front politique, l'article 50 conduisant à la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne a été déclenché par Theresa May fin mars. L'événement n'a eu un impact significatif que sur la parité de la livre. La baisse des craintes autour de la montée du populisme en Europe après la victoire du parti du Premier Ministre sortant aux Pays-Bas et la baisse de l'aversion au risque liée à l'élection présidentielle française ont sensiblement amélioré la perception des investisseurs internationaux. La Réserve fédérale américaine a bien préparé le marché au relèvement de taux auquel elle a finalement procédé le 15 mars. Les taux longs souverains sont un peu montés en zone euro à l'issue d'un premier trimestre en dents-de-scie. ■

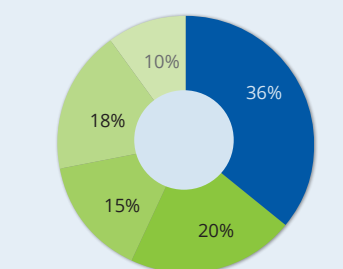
*Commentaire achevé de rédiger le 11 avril 2017
par Aviva Investors France.*

Baromètre des marchés	Performances du 31/12/2016 au 31/03/2017
Eurostoxx50 ⁽¹⁾ dividendes nets réinvestis	+ 6,82 % ⁽⁶⁾
CAC40 ⁽²⁾ dividendes nets réinvestis	+ 5,51 % ⁽⁶⁾
Euro MTS 10-15 ans ⁽³⁾	- 2,05 % ⁽⁶⁾
Eonia ⁽⁴⁾ capitalisé	- 0,09 % ⁽⁶⁾
Niveau des taux	
Au 31/03/2017	
Eonia	- 0,355 % ⁽⁶⁾
Tec 10 ans ⁽⁵⁾	+ 0,997 % ⁽⁷⁾
Tec 20 ans	+ 1,666 % ⁽⁷⁾
Tec 30 ans	+ 1,995 % ⁽⁷⁾

Les performances passées ne présument pas des performances futures.

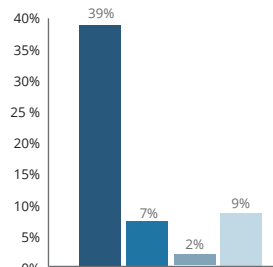
COMPOSITION DU SUPPORT AFER EUROCROISSANCE AU 29/03/2017

RÉPARTITION PAR CLASSES D'ACTIFS



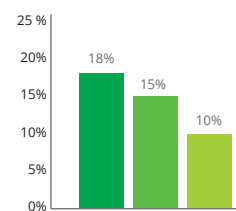
● OAT ⁽⁸⁾ « zéro coupon »	36%
● OPC obligataires	21%
● OPC multi-stratégies	18%
● Immobilier (SCI)	15%
● OPC actions	10%

DÉTAIL DES ACTIFS OBLIGATAIRES (en % de l'actif total)



● Etats zone euro	39%
● Etats émergents	7%
● Entreprises notées AAA à BBB ⁽⁹⁾	2%
● Entreprises notées BB+ et en deçà	9%

DÉTAIL DES ACTIFS NON OBLIGATAIRES (en % de l'actif total)



● Multi-stratégies	18%
● Immobilier	15%
● Actions européennes	10%

COMMENTAIRE DE GESTION

Le 1^{er} trimestre 2017 a été contrasté en termes de performances des différentes classes d'actifs qui composent le support Afer Eurocroissance.

Les obligations émergentes ainsi que les actions ont connu un trimestre très soutenu. L'allocation tactique du portefeuille, en faveur de ces classes d'actifs, a ainsi permis à Afer Eurocroissance de voir sa valeur liquidative progresser très nettement sur le premier trimestre, passant de 100.31€ à 108.28€.

A l'inverse, les Obligations d'Etat français et plus particulièrement les échéances longues ont connu des performances négatives sous l'effet combiné de la remontée des taux et de quelques tensions sur les taux français avec le retour du risque politique préalable aux élections. Le marché obligataire européen en général a sous-performé, de même que le fonds de diversification AIMS. ■

*Commentaire achevé de rédiger le 13 avril 2017
par Aviva Investors France.*

(1) L'Eurostoxx50 est un indice boursier constitué de 50 sociétés européennes les plus représentatives des pays de la zone Euro.

(2) Le CAC40 est un indice boursier constitué de 40 sociétés sélectionnées parmi les 100 plus importantes capitalisations boursières cotées à la Bourse de Paris.

(3) L'Euro MTS 10-15 ans est un indice représentatif de la performance des obligations d'état de la zone euro de maturités comprises en 10 et 15 ans.

(4) L'Eonia (Euro OverNight Index Average) est un taux de référence des dépôts interbancaires pratiqués au jour le jour dans la zone euro.

(5) Le TEC10 est le taux à échéance constante à 10 ans. Il représente le taux de rendement actuariel d'une Obligation Assimilable du Trésor (OAT) fictive d'échéance exactement égale à 10 ans. Le TEC 10 est obtenu par interpolation des taux sur le marché secondaire des OAT encadrant une maturité exacte de 10 ans. Source : Agence France Trésor

(6) Source : Datastream

(7) Source : Banque de France

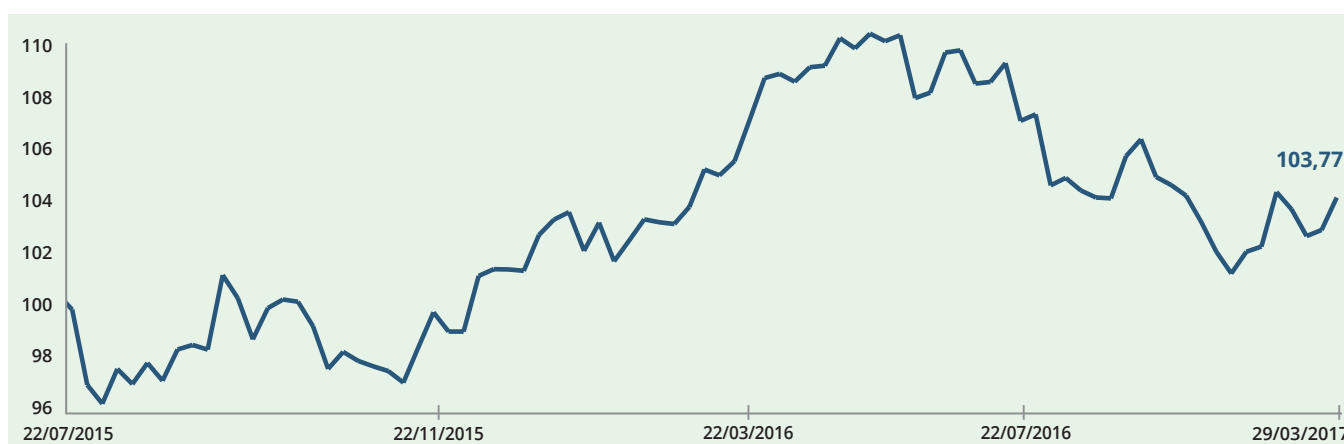
(8) Obligations Assimilables du Trésor

(9) Selon les notations Solvency II, soit la notation médiane (2e plus haute) attribuée par les 3 agences de notation : Standard & Poor's, Moody's et Fitch Ratings. A défaut de disposer de 3 notations différentes, la notation retenue est la notation prépondérante. Les entreprises notées BB+ et en-deçà correspondent aux obligations dites à « haut rendement » (ou « high yield »).

Sources : Aviva Vie, Aviva Epargne Retraite et Aviva Investors France. L'actif du support est géré par Aviva Investors France, société de gestion de portefeuille de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (ex-COB) sous le n°GP 97-114, et par Aviva Investors Real Estate France SGP, société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP-15000019.

Ce document est conçu par Aviva Vie et Aviva Epargne Retraite à des fins exclusives d'information. Il ne constitue ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement. Ces analyses et ces conclusions sont l'expression d'une opinion formée à partir des informations disponibles à une date donnée. Ainsi, compte tenu du caractère subjectif et indicatif de ces analyses, l'évolution effective des variables économiques et des valorisations des marchés financiers pourrait s'écarter significativement des indications communiquées dans ce document. La responsabilité d'Aviva Vie et d'Aviva Epargne Retraite ne saurait être engagée par une prise de décision de quelque nature que ce soit sur la base de ces informations.

EVOLUTION DE LA PERFORMANCE GLOBALE DU SUPPORT (en base 100)



Du 22 juillet 2015⁽¹⁾ au 29 mars 2017, le support Afer Eurocroissance a réalisé une performance globale de + 3,77 %⁽²⁾ soit une performance annualisée de + 2,22%⁽²⁾.

Du 29 mars 2016 au 29 mars 2017, le support Afer Eurocroissance a réalisé une performance globale de + 0,65 %⁽²⁾.

La performance individuelle du support Afer Eurocroissance de chaque adhésion diffère de la performance globale du support Afer Eurocroissance. Elle est disponible sur l'espace sécurisé adhérent sur www.afer.asso.fr.

QUELQUES ILLUSTRATIONS DE PERFORMANCE INDIVIDUELLE DU SUPPORT AFER EUROCROISSANCE

Hypothèse retenue : un versement brut de 10 204,08⁽³⁾ euros sur le support Afer Eurocroissance soit un investissement de 10 000 euros net de frais sur versements (2% de frais sur versements).

	Date de valeur retenue pour l'investissement	Echéance choisie par l'adhérent	Montant de l'épargne au 29/03/2017	Performance ⁽¹⁾ entre la date de valeur retenue pour l'investissement et le 29/03/2017	Performance ⁽¹⁾ annualisée entre la date de valeur retenue pour l'investissement et le 29/03/2017
Adhérent A	29/07/2015	10 ans	10 373,66 €	+ 3,74 %	+ 2,22 %
Adhérent B	29/07/2015	20 ans	10 523,76 €	+ 5,24 %	+ 3,11 %
Adhérent C	30/12/2015	10 ans	10 512,98 €	+ 5,13 %	+ 4,10 %
Adhérent D	30/12/2015	20 ans	11 463,79 €	+ 14,64 %	+ 11,59 %

A titre d'information, vous trouverez ci-dessous des exemples de performances individuelles plus récents correspondant à des investissements réalisés en 2016.

	Date de valeur retenue pour l'investissement	Echéance choisie par l'adhérent	Montant de l'épargne au 29/03/2017	Performance ⁽¹⁾ entre la date de valeur retenue pour l'investissement et le 29/03/2017
Adhérent E	29/06/2016	10 ans	9 510,34 €	- 4,90 %
Adhérent F	29/06/2016	20 ans	9 285,71 €	- 7,14 %
Adhérent G	28/12/2016	10 ans	9 797,51 €	- 2,02 %
Adhérent H	28/12/2016	20 ans	9 687,72 €	- 3,12 %

La performance de chaque investissement dépend de la date des versements sur le support Afer Eurocroissance et de la durée d'engagements choisie par l'adhérent lors de son premier investissement sur le support Afer Eurocroissance.

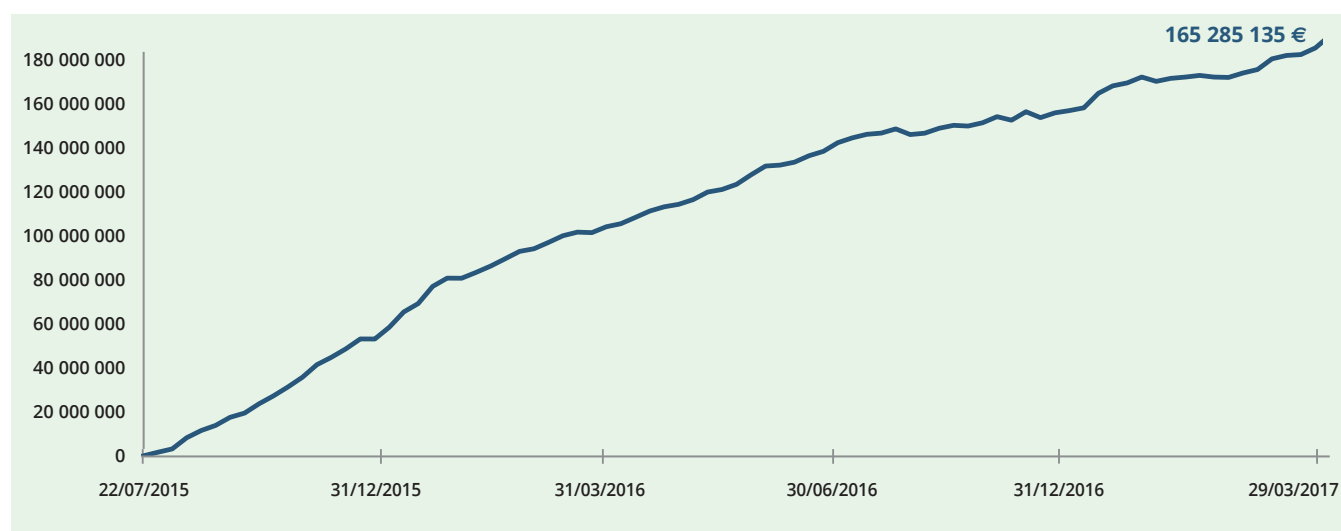
Le support Afer Eurocroissance bénéficie d'une garantie à l'échéance au moins égale à 100% des sommes versées et restées investies, brutes des frais sur versements et/ou d'arbitrage. Ainsi, avant l'échéance de la garantie, les montants investis sur le support Afer Eurocroissance peuvent varier à la hausse comme à la baisse.

(1) Le 22 juillet 2015 correspond à la première date de valorisation du support Afer Eurocroissance.

(2) Performance nette de frais de gestion du contrat et du coût de la garantie plancher, hors prélèvements sociaux et fiscaux

(3) 10 204,08 euros correspond au montant brut versé. En appliquant les frais sur versements de 2%, on obtient un montant net investi de 10 000 euros (détail du calcul : 10 204,08*(1-2%) = 10 000)

ÉVOLUTION DE L'ENCOURS DES CONTRATS (en euros) ⁽¹⁾



Au 29 mars 2017, l'encours⁽¹⁾ des contrats est de 165 285 135 euros.

Une Provision Collective de Diversification Différée (PCDD) a été constituée suite au transfert de plus-values latentes du Fonds Garanti en euros vers le canton Afer Eurocroissance autorisé par le décret n°2016-959 du 13 juillet 2016. Son montant s'élève à ce jour à 4 357 312,28 euros.

RÉPARTITION DU PASSIF DU SUPPORT AFER EUROCROISSANCE

Provision mathématique	Provision de diversification	Total
89,2 %	10,8 %	100 %

- La provision mathématique, par son actualisation régulière, permet d'atteindre le montant garanti à l'échéance.
- La provision de diversification constitue le principal « moteur de performance » de l'investissement du support Afer Eurocroissance.

VALEUR LIQUIDATIVE DE LA PART DE PROVISION DE DIVERSIFICATION

La dernière valeur connue de la part de provision de diversification au 31 mars 2017 s'établit à 108.2780 euros.

Le support Afer Eurocroissance bénéficie d'une garantie à l'échéance au moins égale à 100% des sommes versées et restées investies, brutes des frais sur versements et/ou d'arbitrage. Ainsi, avant l'échéance de la garantie, les montants investis sur le support Afer Eurocroissance peuvent varier à la hausse comme à la baisse.

(1) En valeur boursière.

Sources : Aviva Vie, Aviva Epargne Retraite et Aviva Investors France. L'actif du support est géré par Aviva Investors France, société de gestion de portefeuille de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (ex-COB) sous le n°GP 97-114, et par Aviva Investors Real Estate France SGP, société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP-15000019.

Ce document est conçu par Aviva Vie et Aviva Epargne Retraite à des fins exclusives d'information. Il ne constitue ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement. Ces analyses et ces conclusions sont l'expression d'une opinion formée à partir des informations disponibles à une date donnée. Ainsi, compte tenu du caractère subjectif et indicatif de ces analyses, l'évolution effective des variables économiques et des valorisations des marchés financiers pourrait s'écarter significativement des indications communiquées dans ce document. La responsabilité d'Aviva Vie et d'Aviva Epargne Retraite ne saurait être engagée par une prise de décision de quelque nature que ce soit sur la base de ces informations.

Les performances passées ne présument pas des performances futures.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU SUPPORT AFER EUROCROISSANCE

Description générale du support

- Une garantie à l'échéance au moins égale à 100 % des sommes versées et restées investies, brutes des frais sur versements et/ou d'arbitrage.
- Une durée des engagements au choix entre 10 ans (durée minimale) et 40 ans (durée maximale) par paliers d'un an.
- Un montant minimum par versement de 100 euros quel que soit le mode de versement.
- Des coassureurs (Aviva Vie et Aviva Epargne Retraite) qui s'engagent sur le nombre de parts de provision de diversification et sur une valeur minimale de la part, fixée à 1 euro.
- Une valorisation réalisée de façon hebdomadaire.

Frais du contrat et coût de la garantie plancher applicables sur Afer Eurocroissance

- Des frais sur versements de 2 %.
- Des frais de gestion annuels de 0,89 %.
- Des frais de gestion financière compris dans les frais de gestion de l'adhésion.
- En cas de décès avant le 75^{ème} anniversaire de l'adhérent, le montant des sommes investies nettes de frais (sous déduction des rachats et des arbitrages) sur le support Afer Eurocroissance est garanti⁽¹⁾. Le coût annuel de la garantie plancher est de 0,055 % de l'épargne investie sur le support Afer Eurocroissance.

Participation aux résultats

Le montant de la participation aux résultats techniques est attribué chaque semaine au titre des adhésions investies dans ces engagements à date d'affectation, selon les modalités arrêtées par les coassureurs et l'Afer parmi l'une ou la combinaison des modalités suivantes :

- en provision de diversification, par revalorisation de la part ou par attribution de parts supplémentaires ;
- sous forme de dotation à la provision collective de diversification différée (PCDD), dans le respect de la réglementation (par ailleurs, la Provision Collective de Diversification Différée (PCDD) peut être également dotée dans le cadre du transfert de plus-values latentes du Fonds Garanti en euros vers le canton Afer Eurocroissance, conformément au décret n°2016-959 du juillet 2016);
- en provision mathématique par la revalorisation des garanties au terme.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à vous reporter à la notice ou à l'annexe financière du contrat collectif d'assurance vie multisupport Afer relative aux engagements donnant lieu à constitution d'une provision de diversification.

(1) Le contrat collectif d'assurance vie multisupport Afer comporte une garantie complémentaire non optionnelle en cas de décès (garantie plancher) au titre de l'épargne investie sur les supports en Unités de compte et en engagements donnant lieu à constitution d'une provision de diversification. Voir les modalités fixées au contrat.

Aviva Vie – Société Anonyme d'assurance vie et de capitalisation au capital de 1 205 528 532,67 euros – Entreprise régie par le Code des assurances – Siège social : 70 avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes – 732 020 805 R.C.S. Nanterre.

Aviva Epargne Retraite – Société Anonyme au capital de 553 879 451 euros – Entreprise régie par le Code des assurances – Siège Social : 70 avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes – 378 741 722 R.C.S. Nanterre.

Aviva Investors France – Société de gestion de portefeuille de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 97-114 – Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 17 793 700 euros – Siège social : 14 rue Roquépine, 75 008 Paris 335 133 229 RCS Paris.

Association Française d'Epargne et de Retraite – Association régie par la loi du 1er juillet 1901 – 36 rue de Châteaudun – 75009 Paris.

Ce document est conçu par Aviva Vie et Aviva Epargne Retraite à des fins exclusives d'information. Il ne constitue ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement. Ces analyses et ces conclusions sont l'expression d'une opinion formée à partir des informations disponibles à une date donnée. Ainsi, compte tenu du caractère subjectif et indicatif de ces analyses, l'évolution effective des variables économiques et des valorisations des marchés financiers pourrait s'écarter significativement des indications communiquées dans ce document. La responsabilité d'Aviva Vie et d'Aviva Epargne Retraite ne saurait être engagée par une prise de décision de quelque nature que ce soit sur la base de ces informations.